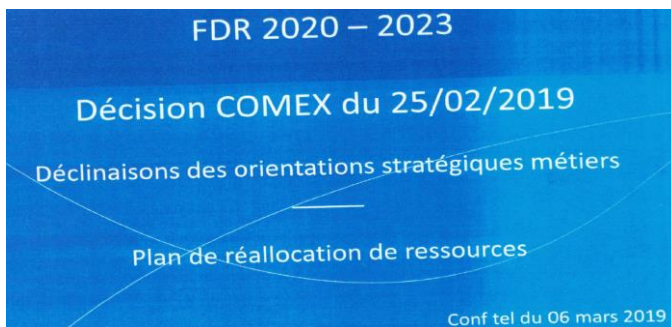


« GROS PAVÉ DANS LA MARE », PAR LES ÉLU(E)S CGT

(La seule élue FO en séance, qui n'est pratiquement pas intervenue, n'a même pas attendu la fin des débats pour communiquer avec le personnel, et pour laisser croire que c'était son Organisation Syndicale qui était à l'initiative de cette révélation. Beau comportement déloyal, visant à tromper les agents, en vue des élections de novembre. Nous ne laisserons pas faire).

Les Orientations Stratégiques présentées en CCE et validées par le Conseil d'Administration de GRDF prévoyaient, en termes d'OPEX, une trajectoire d'effectif de -1% par an dans le Plan Emploi, ce à quoi nous nous opposons au regard des besoins d'effectifs que chacun peut observer dans les services.

En amont des débats en CCE sur les Orientations Stratégiques de GRDF, des syndiqués CGT nous avaient transmis un document confidentiel, découvert un jour, quelque part, posé sur une imprimante, un document destiné aux Directeurs en DR/DCT & UON, et intitulé « **FDR [Feuille De Route] 2020-2023 - Décision COMEX [Comité Exécutif] du 25/02/2019 - Déclinaisons des orientations stratégiques métiers - Plan de réallocation de ressources** ».



redevances, R&D / Données).

Sur la base des trajectoires prévisionnelles globales telles qu'elles pourraient être définies et après financement des enjeux prioritaires évoqués ci-dessus, la productivité annuelle nette à réaliser sur le reste des charges nettes au global de GRDF devrait être de l'ordre de - 3,5 % en 2020 et - 2 % par an en 2021, 2022 et 2023. Cette productivité annuelle nette s'entend après réallocation des ressources.

Selon les potentiels des entités, certaines pourront être amenées à contribuer de façon plus importante pour une redistribution dans une logique inter-entités.

Le plus important serait à réaliser en 2020.

Ce document confidentiel, qui a fait l'effet d'une bombe lorsqu'il a été produit en séance du CCE, prévoit une réallocation des ressources (joli nom pour dire « gain de productivité ») de -3,5 % en 2020 et -2% les autres années. Il démontre que la Direction Générale de GRDF ment au personnel, et en particulier à nous, vos Représentants du Personnel, mais même au-delà, puisque les Administrateurs du Conseil d'Administration, qui ne sont pas salariés de GRDF, n'avaient pas l'info. C'est une démonstration implacable de la malhonnêteté de GRDF vis-à-vis de ses salariés et des parties externes, y compris au moment des discussions actuelles sur le tarif d'acheminement ATRD6 avec la CRE et le Ministère. Alors ça sert à quoi de signer des « chartes éthiques » sur la loyauté, l'honnêteté, le respect des règlements, le respect des

autres si, en réalité, la Direction elle-même ne la respecte pas, de surcroît lorsqu'il s'agit d'aborder des enjeux aussi importants ?

GRDF Trame du plan de réallocation de ressources (1/2)

Les objectifs sont multiples :

- partager avec les régions leurs hypothèses de « circulation » de la productivité et le niveau des inflexions en - / + envisagées,
- aborder le plan de réallocation via le prisme des activités afin de permettre :
 - de faire valider par le COMEX les axes prioritaires et la cohérence avec les orientations stratégiques de l'entreprise,
 - une articulation des réallocations avec les trajectoires économiques prévisionnelles à construire à l'été (phase 2), notamment entre régions,
 - de mettre au regard des gains économiques les éventuels renoncements opérationnels proposés (suppression d'activités, allègement du prescrit, abaissement de niveaux d'ambition,...),
- donner de la visibilité sur les réallocations / transformations dans la durée (4 ans).

Par ailleurs, le cadrage demandé par le groupe en matière d'OPEX n'est connu qu'en fin d'année (voire au début de l'année N+1) que pour l'année N+1.

Pour y arriver, la Direction n'hésite pas à proposer des renoncements opérationnels, **y compris en allègement du prescrit** ! On comprend mieux, dès lors, pourquoi certains responsables n'hésitent pas à remettre en cause le prescrit pour réduire les temps d'interventions lors de dommages aux ouvrages, de processus de travail, d'enregistrement des heures supplémentaires. On note même qu'il y a un **cadrage du groupe ENGIE en matière d'OPEX**, alors qu'officiellement, GRDF est indépendant du Groupe, c'est même le 5^e pilier du Code de Bonne Conduite. Le document confidentiel précise même qu'en fonction des décisions de la CRE sur les tarifs, les efforts de productivité pourraient évoluer, notamment au regard des **attentes** (comprendre « exigences » !) **de l'Actionnaire**. Dit autrement, pas question de baisser les remontées de dividendes prévues !

Compte tenu des hypothèses retenues, l'effort le plus important...
Néanmoins pour les autres années, l'intensité de l'effort de productivité pourrait être ajusté en fonction (i) de la trajectoire retenue par la CRE, (ii) des différents aléas pouvant survenir (évolutions réglementaires, évolutions défavorables sur des charges non manœuvrables...) et (iii) des attentes de l'actionnaire sur les OPEX.

Nous allons revenir sur ces questions avec la Direction, **qui était assez anéantie en séance**. Après avoir demandé une suspension sans apporter de réponses à nos questions légitimes, le Président BONNEAU est même allé jusqu'à affirmer que ce document n'était pas issu du COMEX ! « Courage, fuyons ! ». Les membres du CCE ont demandé à la Direction, comme le prévoit la Loi, de transmettre une série de questions au Conseil d'Administration de GRDF, dont une rédigée par les élu(e)s CGT pour les informer du contenu de ce document et leur demander de répondre point par point (voir pièce jointe).

Même si nous partageons l'objectif de verdissement du gaz, non seulement parce que c'est vital pour l'entreprise et ses agents, mais au-delà pour toute la Nation, dans l'objectif d'une transition énergétique bas-carbone et pour le rôle de stabilisateur puissant que doit jouer le gaz dans cette transition, nous nous sommes exprimés « CONTRE » ces Orientations. En effet,

au-delà des seuls impacts sur la baisse des effectifs, que nous avons ainsi mis en évidence, l'environnement externe actuel défavorable au gaz nécessite justement de dédier davantage de moyens financiers dans le biométhane d'une part, notamment en Recherche et Développement, mais aussi dans la maintenance et le renouvellement des ouvrages, pilier important du Projet d'Entreprise et des Orientations Stratégiques. Or, même s'ils augmentent chaque année, le plan triennal d'investissement réduit de 50 Millions d'€uros les investissements par rapport à l'ancien plan, sur un volume de 800 Millions d'€uros sur 3 ans. Dit autrement, au lieu d'avoir 100 Millions d'€uros de plus sur 3 ans, il n'y aura que 50, ce qui représente une baisse de 6.2 %.

Au global, on assiste à un recalage à la baisse du plan triennal d'investissement de -110 Millions d'€uros par rapport au plan précédent, sur un montant total de 3 100 Millions d'€uros. Cette Orientation est vraiment très inquiétante et totalement injustifiable au regard des disponibilités financières de GRDF, lesquelles sont très bonnes. Cela nous amène à penser que la Direction elle-même n'y croit plus vraiment, puisqu'on sait qu'elle discute pour essayer d'obtenir 9 TWh d'injection de biométhane au lieu des 12 qui sont prévus dans le projet d'Entreprise et que, dans le même temps, la PPE indique seulement 6 TWh (avis en pièce jointe).

AVIS NÉGATIF UNANIME